# COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901 agrée défense de l'environnement

# **BULLETIN D'INFORMATION**

# **JANVIER 2010**

- ESPACE PROTEGE DE PARDIGON	(page 2)
- TRAITEMENT DES DÉCHETS	(page 3)
- PLAN LOCAL D'URBANISME DE CAVALAIRE (P.L.U.)	(page 4)
- AÉRODROME DE LA MÔLE	(page 4)
- PAMPELONNE	(page 5)
- FORUM DES ASSOCIATIONS DU 13 SEPTEMBRE 2009	(page 5)
- COMPOSITION CONSEIL D'ADMINISTRATION	(page 5)
- COMMUNICATION PAR INTERNET	(page 6)

Siège social: 141 Avenue du Jas 83240 Cavalaire - Tél./Fax: 04 94 64 05 80 Adresse mail : <a href="mailto:comite.sauvegarde@wanadoo.fr">comite.sauvegarde@wanadoo.fr</a> Site internet : <a href="http://cavalaire-environnement.com">http://cavalaire-environnement.com</a>

Ce bulletin a pour but de vous tenir informés de l'évolution des dossiers en cours et des événements notables relevés depuis notre dernière communication lors de notre Assemblée Générale du 6 août 2009.

#### ESPACE PROTEGE DE PARDIGON

Depuis septembre nous avons participé à trois réunions du Comité de Pilotage Pardigon : le 15 septembre, le 4 novembre et le 15 décembre, qui nous ont permis d'atteindre l'ultime étape de l'élaboration d'un « schéma d'aménagement, de mise en valeur, et de gestion durable du site ».

Les trois bureaux d'études qui avaient été retenus pour cette phase nous ont présenté chacune leur dossier.

L'étape suivante doit consister à dégager une synthèse des diverses propositions reçues, avant de passer à la réalisation.

Les grands thèmes étudiés peuvent se résumer selon la liste proposée ci-dessous. Certains ont d'ores et déjà fait l'objet d'un consensus entre les différentes entités du Comité de pilotage, les autres seront débattus à partir du 15 janvier. Dans ce but les Associations locales de Défense de l'Environnement, (CSBC, ASSCV et Vivre dans la Presqu'île de St Tropez) ont rédigé un document commun qui reprend leurs préconisations

# Points de convergence, consensus, acceptation :

# - Ruban structurant du Brd du Maréchal Juin au du GR 51

Il s'agit d'une voie piétonne qui serpenterait au travers du site depuis l'extrémité sud du boulevard du Maréchal Juin, jusqu'au nord ouest, en traversant la RD559 à proximité de la ferme de Pardigon (Tragos). Afin de renforcer la sécurité, mais aussi d'améliorer la fluidité de la circulation, une passerelle aérienne permettrait le franchissement de la route départementale.

# - Pôle culturel et artistique dans la ferme de Pardigon.

Reste à préciser, mais une idée majeure est d'y installer après réhabilitation, le théâtre de verdure des Tragos afin de lui permettre de bénéficier de conditions d'accueil d'excellente qualité. Plus de bruit venant de la RD 559 ou de la plage, amphithéâtre de verdure et bâtiments adaptés aux besoins d'un vrai théâtre.

# - "Maison du site" dans la ferme des Tragos.

Après réhabilitation serait destinée à l'accueil, l'information, l'exposition... à préciser.

# - Pôle archéologique à Pardigon 2 (la Croix-Valmer)

Destiné à la mise en valeur des vestiges romains.

## - "Pôle mer et littoral" dans le bâtiment de plage.

Il s'agit du bâtiment de plage d'un étage non entretenu, qui après rénovation et embellissement pourrait être utilisé pour des activités liées à la mer et la plage qui restent à préciser.

#### - Traitement du cordon dunaire.

Il n'y a aucune divergence sur ce sujet, le cordon dunaire dans un espace remarquable tel que celui de Pardigon doit faire l'objet d'un traitement spécifique de protection et reconditionnement.

# - Renforcement des modes de transports doux et collectifs.

Afin de limiter l'utilisation de la voiture, les difficultés de circulation et de stationnement les municipalités devront développer les initiatives déjà mises en œuvre.

#### Points de divergences/discussions/débats:

# Aménagement d'aires de stationnement.

L'idée directrice est de ne pas augmenter la capacité d'accueil actuelle et de distribuer les aires de stationnement de façon à satisfaire l'attente des utilisateurs en toutes saisons tout en préservant le caractère remarquable du site.

Aménagement des conditions de circulation - Création d'un nouveau rond-point le long du RD 559.

Il reste à faire une étude détaillée d'un plan de circulation, le mieux adapté à limiter les ralentissements à chaque accès des aires de stationnement.

# Activités agricoles, forestières, coupures d'incendie.

Une synthèse des idées proposées reste à faire pour la mise en valeur du domaine en bénéficiant de la possibilité qui nous est offerte de créer une véritable coupure d'incendie.

# Maillage du domaine par des voies de circulation piétonnes.

Les propositions formulées par les bureaux d'études sont riches et il nous reste à en tirer le meilleur.

#### Gestion de l'eau.

Ce thème reste à développer. Il est important dans notre région qui peut subir de longues périodes de sécheresse, mais aussi de fortes précipitations, lesquels engendrent des inondations. Nous ne sommes pas complètement démunis pour parer aux aléas de la sécheresse et notre étude pourra s'appuyer sur les cours d'eau existants mais aussi sur l'utilisation de l'eau rejetée par la station d'épuration qui pourrait par exemple faire l'objet d'un ultime traitement par lagunage.

## Pôle commercial : constructibilité (réhabilitation, extension,...) en limite sud du Boulevard Juin.

Si une réhabilitation et un embellissement de certaines constructions abritant des commerces n'est pas discutable, en revanche toute idée d'extension recevrait une désapprobation formelle des associations de défense de l'environnement.

Notre liste ci-dessus pourrait être complétée par d'autres points qui ne manqueront pas d'être abordés dans nos travaux du Comité de Pilotage: aménagements sportifs d'arrière plage, pistes cyclables, aires de repos et de jeux pour enfants, chemin piétonnier du bord de mer, restauration des vestiges romains, délocalisation de la station d'essence.....

## TRAITEMENT DES DECHETS

Le 21 décembre 2009, nous avons participé à une réunion du groupe de travail « déchets » du Comité des Elus qui avait pour but de présenter le lancement d'un projet de « traitement et de valorisation des déchets du Golfe de St Tropez ».

Pour mémoire les 8 communes concernées produisent :

- 44.700 t de déchets enfouis (ordures ménagères)
- 5.500 t de déchets recyclés
- 9.000 t de boues
- 9.000 t de déchets verts
- 16.000t de gravas du BTP

8 réponses ont été réceptionnées par le Comité des Elus sur 28 dossiers envoyés auprès de sociétés spécialisées, mais 4 procédés ressortent de ces 8 réponses.

## On distingue:

- 2 Procédés mécano-chimiques qui utilisent d'importantes quantités de chaux vives et qui produisent une fraction de rejet recyclables dans le BTP ou comme amendement agricole et une fraction à incinérer ou enfouir.
- 2 Procédés mécano-biologiques qui requièrent une séparation des déchets organiques et des déchets solides. La fraction organique est traitée par compostage, la fraction solide est incinérée ou enfouie.

On note que les références des proposants sont peu nombreuses, que les 2 types de procédés présentent des inconvénients majeurs.

Pour les procédés mécano-chimiques, il est mis en œuvre des quantités importantes de chaux vive, laquelle nécessite pour son élaboration beaucoup d'énergie, ce qui se traduit par une forte production de CO2.

Pour les procédés mécano-biologiques, il est indispensable d'effectuer un tri très contraignant soit à la collecte des déchets soit en aval.

# Notre réflexion:

- Le traitement local de ce projet risque de se heurter à des difficultés spécifiques à notre contexte :
  - O Toutes les communes concernées sont soumises à une forte variation de production selon la saison (ratio moyen de 1 à 4). D'où grande difficulté pour dimensionner correctement une unité de traitement, sachant que le stockage de déchets pour la période de pointe est difficilement envisageable.
  - O Très peu (voire pas) d'emplacements, adapté à l'installation d'une unité de traitement. Question : quel est le maire qui est en situation de convaincre ses administrés qu'une installation de traitement des déchets pour les communes du Golfe de St Tropez serait la bien venue sur son propre territoire communal ?
  - o Très peu de débouchés locaux pour la valorisation ou le traitement thermique des rejets.
  - O La quantité des déchets produits par les communes concernées semble trop faible pour permettre d'atteindre des coûts de traitement optimum.
- Un tel projet doit s'appuyer sur les compétences d'experts dans cette activité de traitement et de valorisation des déchets. Le groupe de travail actuel ne semble pas posséder dans son équipe les compétences et les moyens nécessaires à la réussite d'une telle réalisation.
- Beaucoup d'autres communes, communautés ou syndicats de communes dans notre région comme sur l'ensemble du territoire sont confrontés au même besoin de recherche de solution pour le traitement de leurs déchets. En conséquence ne conviendrait-il pas de lancer une étude sur ce que font les autres, et chercher à s'associer avec des communes plus importantes ?

Nous suivrons avec beaucoup d'attention l'évolution de ce projet et nous vous en tiendrons informés.

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE CAVALAIRE (P.L.U.)

Nous avons connaissance que les services municipaux sont effectivement en phase de préparation d'une modification du P.L.U. mais à ce jour nous ne disposons d'aucune information sur son contenu. La procédure nécessaire à cette modification pourrait s'échelonner sur plusieurs mois, voire 1 ou 2 ans. Nous restons vigilants quant aux modifications qui seront proposées et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

A noter qu'au mois d'octobre 2009 une modification du PLU a fait l'objet d'une enquête public. Il s'agissait de modifications d'ordre mineur, de rectifications « d'anomalies » concernant deux zones limitées du centre ville et des collines. Nous n'avons formulé aucune remarque à l'enquêteur.

# AÈRODROME DE LA MÔLE

Si le détournement de la rivière La Môle n'est plus d'actualité, par contre les opérations de déboisage se poursuivent sous le prétexte de l'application des servitudes aéronautiques, or, ces servitudes ne requièrent qu'une limitation en hauteur des obstacles à l'activité aérienne et non pas de raser toute végétation. Malgré toutes nos interventions les autorités publiques restent sourdes à nos arguments pourtant parfaitement fondés. Il apparait une fois de plus que les intérêts privés priment sur les règles de droit.

Pour mémoire l'objectif de la direction de cet aérodrome privé est de dégager l'extrémité Est de la piste afin de permettre l'atterrissage d'appareils de taille supérieure et d'ouvrir en période d'été des lignes internationales.

Comme déjà évoqué lors de communications précédentes ce développement ne peut que générer des nuisances pour l'environnement alors que tout proche nous disposons de l'aéroport international de Toulon-Hyères. Par ailleurs la situation encaissée de la piste d'atterrissage, la présence fréquente de forts vents tournants classent cet aérodrome dans une catégorie dangereuse qui exige une formation spécifique des pilotes.

Notre conclusion est qu'un recours en justice maintenant s'impose. C'est une action qui sera lancée très prochainement par l'UDVN 83 avec l'association Locale de la Môle ADVLM. Site web : <a href="http://vallee-de-la-mole.over-blog.com/">http://vallee-de-la-mole.over-blog.com/</a>

#### **PAMPELONNE**

Nous sommes dans une situation d'attente de décision des pouvoirs publics quant au nombre et au type de concessions de plage qui seront accordés.

Un bureau d'étude a été mandaté pour effectuer une analyse et donner ses préconisations en regard de la loi.

Les conclusions de ce bureau pourront être soumises à une enquête publique, mais en dernier recours le Conseil d'Etat devra valider les propositions présentées par la municipalité. Pour mémoire, cette procédure de validation par le Conseil d'Etat est nécessaire chaque fois qu'une dérogation d'implantation sur un site protégé du Domaine Public Maritime.est accordée. Ce qui est le cas de la plage de Pampelonnne, qui sans dérogation ne pourrait pas accueillir d'autres équipements que des matelas de plage et des parasols.

## FORUM DES ASSOCIATIONS DU 13 SEPTEMBRE 2009

On note une fréquentation satisfaisante de notre stand, des visiteurs intéressés par les actions de notre association, néanmoins, l'absence de dossiers importants en débat actuellement, fait apparaître une motivation limitée de la part de notre public.

Les thèmes présentés par affichage étaient :

- Pardigon-Historique
- PLU de Cavalaire- Capacité d'accueil
- Mouillage organisé
- Concession des plages
- Logement des actifs cavalairois
- Traitement des déchets
- SCOT
- Pampelone
- Contournement de St Maxime
- Tracé LGV Sud
- Aérodrome La Môle

Ces présentations sont disponibles sur notre site web : <a href="http://cavalaire-environnement.com">http://cavalaire-environnement.com</a> à la rubrique Communications C.A..

Pour le futur il serait souhaitable d'améliorer notre présentation, affiches plus grandes, d'avantage de photos afin de mieux capter l'attention des visiteurs.

En conclusion, ce type de manifestation permet de se faire connaitre, de communiquer et peut être jugée positive.

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est actuellement composé de 8 personnes :

Mesdames COMBES et VALETTE et Messieurs BONHOMME, BUCHHOLTZER, FOUCHER, FOURNIER, RADVANYI et SIBI.

A la suite du décès de notre regretté secrétaire R. FERY, comme évoqué par notre président dans ses vœux, nous devrons à très court terme procéder à son remplacement. Ceci se fera lors de notre prochain Conseil d'Administration.

Au-delà de ce remplacement nous réitérons le fait que notre Conseil d'Administration a besoin de nouveaux membres, en conséquence ceux d'entre vous qui seraient prêts à s'investir activement à nos cotés pour défendre nos nobles causes, sont invités à se faire connaître. Nous les remercions par avance et nous nous engageons à leur faire bon accueil.

## **COMMUNICATION PAR INTERNET**

Nos membres savent maintenant que nous avons fait le choix d'une transmission des informations par courrier électronique ou via notre site web : <a href="http://cavalaire-environnement.com">http://cavalaire-environnement.com</a>, pour ceux qui disposent d'une connexion internet.

Si vous venez de recevoir ce bulletin d'information sous forme papier par La Poste, alors que vous disposez d'une connexion internet ceci signifie que vous ne faites pas encore des internautes et qu'il convient de nous adresser un simple mail à l'adresse : <a href="mailto:hf.bonhomme@gmail.com">hf.bonhomme@gmail.com</a>, pour nous permettre de vous identifier comme internaute.

Sur notre site vous trouverez entre autres : les objectifs et les statuts de l'association, les conditions d'adhésion, les actions en cours, des articles de presse, les comptes rendus des Assemblées Générales, etc.

La communication par internet présente des avantages pour tous : meilleure réactivité, informations plus récentes et plus fréquentes, possibilité pour les internautes de laisser des commentaires sur les articles, gain de temps pour l'expédition des courriers et réduction de la dépense pour l'association.

\*